

Transformation du centre du SYCTOM à Ivry-Paris 13 :

La première application concrète du Grenelle de l'environnement en matière de déchets ménagers

Au terme d'un processus de concertation d'une ampleur inédite, le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers, montre l'exemple en présentant le premier projet de traitement des déchets qui répond pleinement aux engagements du Grenelle de l'environnement et du Plan régional d'élimination des déchets ménagers.

Un projet indispensable pour atteindre des objectifs du Grenelle et du PREDMA

Alors que sur le territoire de la Région Ile-de-France, une hausse de la population de plus de 10% est attendue d'ici 2040, et que chaque année, ce sont plus de 300 000 tonnes de déchets qui sont enfouies en grande couronne faute de capacités de traitement suffisantes sur son propre territoire, le SYCTOM fait le pari de la réussite des politiques publiques en matière de diminution des déchets ménagers et d'augmentation du recyclage.

En s'alignant strictement sur les objectifs du Grenelle et du PREDMA, il prend ainsi délibérément le risque de diminuer de 20% la capacité de traitement de son centre d'Ivry-Paris 13 et de 50% sa capacité d'incinération, et aura dans le même temps triplé ses capacités de tri sélectif par rapport à 2001 pour les porter à plus de 280 000t/an.

Au total, avec près de 500 000 tonnes de capacité d'incinération en moins, le SYCTOM réalisera ainsi plus de la moitié de l'effort nécessaire pour l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement à l'échelle de la région Ile-de-France.

Les capacités d'incinération disponibles aujourd'hui sur le reste du territoire régional devront de la même façon et dans les mêmes délais, être réduites d'au moins 400 000 tonnes. Elles ne peuvent donc en aucun cas servir d'exutoire aux déchets issus du cœur de l'Agglomération parisienne, d'autant plus que l'époque est révolue où l'on exportait ses déchets chez les voisins.

Un projet qui fait tout pour valoriser les déchets organiques

Pour atteindre ces objectifs, le SYCTOM mobilise l'ensemble des moyens actuellement disponible pour valoriser de façon optimale les bio-déchets :

- par la mise en place d'un plan de développement du compostage, visant la mise en place de 50 000 composteurs sur son territoire
- par l'incitation au développement des collectes séparatives de bio-déchets, en programmant le premier centre francilien entièrement dédié à leur traitement, à Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois
- par la mise en œuvre de la méthanisation à Romainville et à Ivry-Paris 13.

Le SYCTOM sera ainsi en capacité de traiter plus de 180 000 tonnes de bio-déchets grâce à son projet. L'ADEME a apporté son soutien à cette démarche en apportant une subvention de 10M€ au SYCTOM pour son unité de méthanisation à Romainville.

Priorité à la réduction des déchets

Pour atteindre ces objectifs, la mobilisation de tous les acteurs (associations, entreprises, Etat et collectivités locales) est plus que jamais nécessaire. C'est pourquoi en 2010, le SYCTOM a mis en place un comité de pilotage mobilisant toutes les bonnes volontés pour élaborer son plan « Métropole Prévention Déchets 2010/2014 ». Il est plus que jamais nécessaire d'amplifier cette mobilisation.

Priver le service public d'écologie urbaine des capacités dont il a besoin pour remplir sa mission aurait des conséquences catastrophiques pour l'environnement : cela se traduirait par une augmentation très importante des émissions de gaz à effet de serre, à travers les transports générés pour exporter et enfouir les déchets ailleurs. Le territoire régional serait alors en infraction avec la Directive cadre européenne du 19 novembre 2008 sur la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

Nos priorités sont celles du Grenelle et du PREDMA :

- **Réduction des déchets**
- **Fin de la mise en décharge**
- **Réduction de l'incinération**

Contact : Véronique Menseau – Directrice de la Communication – Tél. 01 40 13 17 86 – menseau@syctom-paris.fr